



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

langue française

Question au Gouvernement n° 356

Texte de la question

LANGUE FRANÇAISE

M. le président. La parole est à Mme Annie Genevard, pour le groupe Les Républicains.

Mme Annie Genevard. Monsieur le Premier ministre, ma question porte sur les maux dont souffre la langue française. Mal parlée, mal écrite, parfois, hélas, mal enseignée, chacun convient que sa maîtrise est devenue une priorité. Je souscris au propos d'Alain Finkielkraut dont la formule fait mouche (« Ah ! » *sur plusieurs bancs du groupe REM*) lorsqu'il dit que les Français seraient devenus étrangers à leur propre langue.

Un nouveau danger menace la langue française : l'écriture inclusive. (*Mêmes mouvements.*) Dans une circulaire récente, vous invitez à ne pas en faire usage dans les actes administratifs. C'est bien. Mais cela ne suffit pas, tout d'abord parce que c'est une invitation et non pas une interdiction, ensuite parce qu'un autre, à votre place, pourrait prendre une décision contraire et, ainsi, le sort de la langue française serait-il assujéti non pas à l'usage, non pas à l'autorité morale de l'Académie française,...

M. Erwan Balanant. Elle n'en a aucune !

Mme Danièle Obono. Quelle morale ?

Mme Annie Genevard. ...mais à une décision politique.

Il faut donc conférer un statut juridique à la langue française qui la protège de la tentation de forcer l'usage à des fins idéologiques. C'est exactement la position qu'en leur temps Claude Lévi-Strauss et Georges Dumézil – excusez du peu ! –, avaient prise lorsqu'ils déclaraient que « des changements délibérés risquent de mettre la confusion et le désordre dans l'équilibre subtil né de l'usage ».

Monsieur le Premier ministre, vous avez déclaré publiquement et exprimé par l'écrit votre lien à la littérature. Vous voulez promouvoir la francophonie. Le français, cinquième langue la plus parlée au monde, est fragilisé en France alors qu'elle est admirée et célébrée partout dans le monde... Quel paradoxe !

Mme Danièle Obono. Vous voulez en faire une langue morte ?

M. Bastien Lachaud. Vous allez réécrire Montaigne ?

Mme Annie Genevard. Monsieur le Premier ministre, allez-vous prendre des dispositions pour offrir à la langue française la protection qui lui revient ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR et UAI.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Edouard Philippe, Premier ministre. Madame la députée, les Français aiment leur langue, ils l'aiment passionnément. Et on peut déceler cette passion chaque fois que le débat se porte sur la façon dont on doit l'écrire, sur la façon dont on doit la conjuguer. Que ce débat se porte sur les règles de l'orthographe ou sur celles de la grammaire, il est intense, passionné, vif... français. Et, au fond, c'est sans doute très bien ainsi, car tous ceux qui aiment la langue française savent combien, au fil des âges, au fil du temps, elle a évolué. Il se trouve qu'un ami m'a offert hier un exemplaire de l'édition originale du *Mémorial* sur Napoléon écrit par Las Cases.

M. Thibault Bazin. On en reçoit, des cadeaux ! (*Sourires.*)

M. Edouard Philippe, Premier ministre. L'orthographe y est assez différente de celle qui prévaut aujourd'hui. On trouve dans des textes, y compris récents – du XIX^e siècle –, des orthographes et parfois des grammaires quelque peu différentes de celles d'aujourd'hui. Vous savez parfaitement ce que je veux dire : la langue française est vivante. (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM et sur plusieurs bancs du groupe REM.*) Et c'est très bien ainsi. Je sais que vous n'avez pas dit le contraire, madame la députée, mais il faut rappeler qu'elle est un élément vivant, qui s'adapte en fonction des usages et des évolutions, parfois en fonction des néologismes.

La circulaire que j'ai signée, et que j'assume, se contente de rappeler ce qui me paraît relever de l'évidence, c'est-à-dire que, dans un texte officiel, le français qui doit être utilisé est celui qui correspond aux règles convenues d'écriture. Je reconnais que c'est audacieux. (*Rires sur plusieurs bancs des groupes REM et MODEM.*) Mais c'est la règle : dans un texte officiel, on écrit et l'on doit écrire ainsi.

Mme Danièle Obono. On peut changer les règles !

M. Edouard Philippe, Premier ministre. Cela n'empêche pas le débat sur la langue française. Celui qui, à ma place, voudrait pénaliser ou correctionnaliser l'écriture ou l'évolution du français ne serait probablement pas dans son rôle et à côté de ce qui est l'habitude en matière d'évolution de notre langue.

Autrement dit, madame la députée, j'aime comme vous la langue, j'essaie de l'utiliser avec respect – c'est parfois difficile. (*Sourires.*) Elle continuera à évoluer. Le débat continuera à vivre entre ceux qui pensent, par exemple s'agissant des fonctions, qu'il faut préférer la féminisation, et ceux qui pensent qu'il ne faut pas l'adopter. Les usages évolueront et, d'une certaine façon, ce sont eux qui créeront la règle qui sera, ensuite, approuvée par les autorités officielles lorsqu'elles auront à se prononcer. Car l'usage précède toujours la norme en matière de langue, ce qui est tout de même assez formidable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM, MODEM et UAI.*)

M. Christian Hutin. C'est vrai !

M. Edouard Philippe, Premier ministre. Je n'entrerai pas dans une logique de pénalisation ou de réglementation. Mais j'insiste sur le fait que ce que nos enfants apprennent à l'école doit être la règle commune. Il ne peut pas y avoir, dans tel ou tel établissement ou par choix individuel de tel ou tel professeur, des règles de grammaire ou des règles orthographiques différentes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM, MODEM et UAI.*) J'insiste sur ce point. Et j'ai rappelé que, dans les textes officiels, c'est bien le français tel qu'il s'écrit aujourd'hui qui doit prévaloir. Je n'irai pas plus loin, mais j'entends que ces règles simples soient respectées. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM, MODEM et UAI ainsi que sur quelques bancs du groupe NG.*)

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 356

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [30 novembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 novembre 2017](#)